

OFFRE D'EMPLOI



SAINTE-JULIE

CONSEILLER(-ÈRE) EN URBANISME – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ
SERVICE DE L'URBANISME

Un milieu de travail dynamique !

Tu aimerais être la personne ressource en matière d'urbanisme, de rédaction réglementaire et de l'application des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la Ville de Sainte-Julie ? Avec nous, tu t'assureras d'informer et de conseiller les intervenants, tels que les promoteurs ou les citoyens, relativement à la réglementation d'urbanisme en vigueur. Tu devras les guider dans leurs démarches dans les dossiers relatifs à l'urbanisme. Tu participeras activement comme personne-ressource au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et rédigeras les procès-verbaux. Tu prépareras et feras les suivis des différents projets. Tu effectueras des recherches et proposeras des modifications à la réglementation.

Travailler avec nous, c'est :

- Un horaire de travail flexible de 35 heures par semaine réparties sur 4 jours et demi (c'est congé le vendredi après-midi !), en plus d'un horaire d'été ;
- Un taux horaire de 37,10 \$, plus 5 % à titre d'avantages sociaux ;
- Un congé du temps des Fêtes rémunéré, du 24 décembre au 2 janvier inclusivement ;
- Un programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) et un service de télémédecine ;
- La possibilité de faire du télétravail ;
- Des entraînements de groupe offerts gratuitement sur l'heure du dîner et plusieurs activités sociales et sportives entre collègues ;
- Une équipe dynamique et des défis stimulants à relever !

Profil recherché :

- Diplôme d'études universitaires (BAC) en urbanisme ou l'équivalent ;
- Minimum de deux (2) années d'expérience pertinente ;
- Disponible pour assister au Comité consultatif d'urbanisme qui tient en soirée ;
- Disponible pour un mandat de remplacement d'une durée de 14 mois.

Le défi t'intéresse ? Fais-nous parvenir ta candidature en remplissant le [formulaire d'embauche](#) au plus tard le 10 septembre 2024.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse. La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.